



CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL « ONE CLASS » MEMBRE DE GIANT STUDIO

Prénom : _____ Nom : _____
Rue : _____ NPA, localité : _____
Tél. : _____ Mobile : _____
Adresse mail : _____ Date de naissance : _____
Adresse mail du représentant légal (pour les mineurs) : _____
Facture par mail Facture par courrier

1 année

12 x 1 mois

1 cours identique par semaine pendant 1 année

Pink One

Funky Styling
Lundi 19h00



Hip Hop
(inter-avancés)
Mardi 18h00



1080.-

90.-

House
(débutants)
Lundi 20h00



House
(inter-avancés)
Mardi 19h00



En cas d'absence du prof, le cours peut être remplacé par un autre cours donné au Giant Studio.

P / GS

Frais d'inscription : 39.-

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Est réputé membre, toute personne ayant signé un contrat d'abonnement (trimestriel ou annuel) avec GIANT STUDIO. Les modalités de paiements sont indiquées sur la facture.
2. GIANT STUDIO offre à ses membres des cours selon le programme affiché sur le site GIANT STUDIO www.giantstudio.ch.
3. GIANT STUDIO a le droit d'adapter les prix pour les différents abonnements avec une entrée en vigueur au 1er janvier de chaque année.
4. En cas de grossesse, GIANT STUDIO suspend l'abonnement sur présentation d'un certificat médical. Toute suspension prolongera gratuitement l'abonnement pour une durée équivalente au certificat. Toutefois, le montant de l'abonnement reste dû.
GIANT STUDIO se réserve le droit de prendre une décision pour une suspension éventuelle de l'abonnement en cas d'absence d'une durée minimum de 2 semaines dans les cas suivants. Toutefois, le montant de l'abonnement reste dû
 - a. Maladies, accidents (uniquement sur présentation d'un certificat médical)
 - b. Déplacement professionnel ou études
 - c. Armée
5. GIANT STUDIO reste fermé durant les vacances scolaires de Noël. Pour toutes les autres vacances scolaires, GIANT STUDIO se réserve le droit d'instaurer des horaires réduits affichés sur le site de GIANT STUDIO www.giantstudio.ch.
6. GIANT STUDIO n'assume pas de responsabilité en cas d'accident, blessure ou maladie contractée lors de l'utilisation des installations. GIANT STUDIO ne prend aucune responsabilité en cas de vol ou disparition d'effets personnels.
7. **Le contrat se renouvelle tacitement à son échéance pour la même durée et selon les conditions valables au moment de la reconduction du contrat. Pour résilier le contrat, un préavis doit parvenir un mois avant la fin de l'échéance de ce dernier à la direction de GIANT STUDIO par lettre recommandée.** Pour les mineurs, la signature du représentant légal est exigée.
8. Les membres s'engagent à respecter les règles de vie de GIANT STUDIO.
9. Le contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 17 du Code des Obligations et 82 de la Loi Fédérale sur la poursuite pour dette et faillite.
10. Seules les dispositions de droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat liant GIANT STUDIO et ses membres. Le for juridique est à Neuchâtel.

Lieu et date : _____

Signature (pour les mineurs, la signature du représentant légal est exigée) _____